



Casablanca, le 16 juillet 2010

AVIS N°114/10
RELATIF A L'ACTUALISATION DES MODES
DE COTATION DES VALEURS MOBILIERES

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00,52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment ses articles 3.1.6 et 3.3.1.

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Suite à l'actualisation des modes de cotation des valeurs cotées, sur la base des statistiques du 02/01/2010 au 30/06/2010, la répartition des valeurs, par mode de cotation, se présente comme suit :

VALEURS COTEES EN CONTINU	
AFRIQUIA GAZ	ITISSALAT AL-MAGHRIB
ALLIANCES	LABEL VIE
ALUMINIUM DU MAROC	LAFARGE CEMENTS
ATLANTA	LESIEUR CRISTAL
ATTIJARIWAFABANK	LYDEC
AUTO HALL	M2M Group
BCP	MAGHREB OXYGENE
BERLIET MAROC	MAGHREBAIL
BMCE BANK	MANAGEM
BMCI	MAROC LEASING
CARTIER SAADA	MED PAPER
CDM	MEDIACO MAROC
CGI	MICRODATA
CIH	MINIERE TOUISSIT

CIMENTS DU MAROC	NEXANS MAROC
COLORADO	ONA
COSUMAR	PROMOPHARM S.A.
CTM	REALIS. MECANIQUES
DARI COUSPATE	RISMA
DELATTRE LEVIVIER MAROC	SALAFIN
DELTA HOLDING S.A	SAMIR
DIAC SALAF	SCE
DISWAY	SMI
DOUJA PROM ADDOHA	SNEP
ENNAKL	SNI
FENIE BROSSETTE	SOFAC
FERTIMA	SONASID
HOLCIM (Maroc)	STOKVIS NORD AFRIQUE
HPS	TIMAR
IB MAROC.COM	WAFI ASSURANCE
INVOLYS	EQDOM

VALEURS COTEES AU MULTIFIXING	
ACRED	OULMES
AGMA LAHLOU-TAZI	REBAB COMPANY
AUTO NEJMA	SOTHEMA
BALIMA	TASLIF
BRANOMA	UNIMER
BRASSERIES DU MAROC	ZELLIDJA S.A
CENTRALE LAITIERE	

ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis n°09/10.

ARTICLE 3

Le présent avis entrera en vigueur à partir du 23 juillet 2010.

Direction Marchés